

On train.

Conditions Générales de Ventes

Version 01.09.2020

On train SAS

5 avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint Mandé

N° TVA FR88843981473 | N° de déclaration d'activité Organisme de formation 11755824275

Préambule

En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Article 1 – Objet

Les conditions générales de vente définies dans ce document ont pour but de définir les conditions des prestations de services proposées par On train. Ces prestations sont expressément indiquées dans le devis et/ou facture et clairement définies dans la proposition commerciale.

Article 2 : Formations intra-entreprises

Sont considérées comme intra-entreprises des actions de formation conçues pour satisfaire à un besoin spécifique d'un Client ou des formations interentreprises réalisées pour des Participants tous inscrits par un même Client. Elles sont exécutées dans les locaux d'On train, du Client, dans des locaux mis à disposition par le Client ou à distance (classes à distance, classes virtuelles).

Toute formation intra-entreprise fait l'objet d'un contrat particulier entre On train et le Client qui prévoit, notamment et selon le cas :

- l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action ;
- les moyens humains, pédagogiques et techniques prévus ;
- la durée et la période de réalisation ;
- les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action ;
- le prix de l'action et les modalités de règlement.

Article 2 – Le délai de Paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Article 3 – Pénalités de retard

Si On train est obligée de mettre en demeure le client, le montant des factures seront majorés des pénalités de retard ainsi que les éventuels frais judiciaires et indemnités pouvant être alloués en application de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Les pénalités de retard sont fixées à 20% du montant TTC de la facture, conformément à l'article 441-6 du Code de Commerce. Conformément à l'article 441-(5 du Code de Commerce, ces pénalités seront complétées par une indemnité forfaitaire de 40 € à titre d'indemnité pour frais de recouvrement. Ces sommes sont dues à partir du 1er jour de la date d'échéance de la facture.

Article 4 – Annulation

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.

Une annulation intervenant entre une ou deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité de la formation.

Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début de la formation donnera lieu à la facturation de la totalité de la formation.

Article 5 – Défaut de paiement

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous par écrit, le défaut de paiement de nos formations à l'échéance fixée sur nos factures et relevés de factures entraînera :

1. L'annulation immédiate, sans aucun préavis ni indemnité, des formations et la résiliation de nos accords ou marchés ;
2. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues ;
3. L'exigibilité des pénalités de retard telles que définies à l'article 4 ;
4. L'exigibilité des indemnisations complémentaires, sur justificatif, si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à l'indemnité pour frais de recouvrement.

Article 6 – Barèmes de prix

Les réductions sur des prestations proposées par notre société peuvent être appliquées à nos différents clients. L'adhésion d'un client à un contrat de partenariat est soumise à des obligations de celui-ci. Le montant des factures pourra être majoré en fonction du moyen de paiement et/ou de la fréquence du paiement.

Article 7 – Les commandes

Les Conditions Générales de Vente définies dans ce document s'appliquent à toutes les ventes effectuées par notre Société. La signature du devis ou le règlement de la facture initiale, entraîne l'acceptation sans réserve par le client, des conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat.

Article 8 – Clauses attributive de compétences

Toute action judiciaire relative à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera de la compétence du Tribunal du lieu de la formation conformément aux articles 42 et 46 du Code de procédure civile. De ce fait, le tribunal de commerce de Marseille sera seul compétent pour connaître des contestations pouvant naître à quelque titre que ce soit des présentes Conditions Générales de Vente et des contrats auxquels elles s'appliqueront, que ce soit en demande ou en défense.

Article 9 – Force majeure

Notre société n'est pas responsable notamment en cas de d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.

Article 10 – Réserve de propriété

Notre société se réserve expressément la propriété des prestations et développements livrés et désignés sur la facture jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Après une mise en demeure de payer Page 9 sur 10 Ce document est la propriété de PliciWeb Solutions, il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans une autorisation préalable. restée sans effet, en tout ou partie, notre Société pourra, exiger la restitution immédiate des produits impayés. Cette restitution se fera aux frais, risques et périls du client.

Article 11 - Perte de rabais – remises – ristournes

Tout défaut et/ou absence de paiement à son terme, toute compensation et/ou déduction unilatérale du client et plus généralement toute défaillance de paiement fait ; immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, perdre au client défaillant le droit à tout rabais, remise, ristourne, bonification et/ou avantage consenti mais non encore réglé par notre Société.

Article 12 – Confidentialité

Notre société s'engage à ne communiquer aucun des travaux ou données relatifs au client ou à son fonctionnement sans accord préalable du client. Ceci n'interdit pas pour autant à notre société de communiquer à des fins de référence le nom du client, le thème général du projet ainsi que les solutions retenues. Le projet pourra notamment être cité dans tout outil de communication destiné à promouvoir les travaux des intervenants et toute entité comptant parmi ses membres actifs l'équipe de réalisation du projet.

Article 13 - Clause de responsabilité

Notre société ne pourra être tenue responsable :

- des dommages indirects, consécutifs ou non, notamment les préjudices de nature financière (par exemple intérêts débiteurs facturés au client...) ou commerciale (par exemple perte de bénéfices...) ou toute action dirigée contre le client par un tiers, en dépit du fait que notre société aurait été avertie de la possibilité de survenance de tels dommages,
- des retards ou dommages résultant de l'insuffisance des informations et/ou de la documentation fournies par le client, et plus généralement dans le cas où le client ne respecte pas ses obligations,
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN.

Article 14 : Responsabilité des données

La réalisation commandée prévoit la possibilité pour le client ou d'autres utilisateurs d'y intégrer eux-mêmes des données. Le client sera le seul responsable de ces données et veillera donc à ce que leur publication respecte la loi et les règlements français, européens, et internationaux ainsi que tous droits des tiers.

Notre société ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation par le client des réalisations livrées. En particulier, dans le cas où la prestation porte sur une réalisation destinée à être mise en ligne, nous ne pourrions être tenus pour responsables des dysfonctionnements résultant de conditions incompatibles avec les caractéristiques de la réalisation livrée, ou la défaillance des réseaux de télécommunication utilisés et, d'une manière générale, du réseau Internet.